



Pays de Rouffach
Vignobles & Châteaux
Communauté de communes

NOUVEAUX RYTHMES ET JOURS DE COLLECTE

GUIDE DU TRI

CALENDRIER ET CONSIGNES 2026



Le mot du Président



Chers concitoyens,

Grâce à la mobilisation de chacun d'entre vous, le tri des déchets continue de progresser sur le territoire de notre Communauté de Communes : en 2024, nous étions la 4ème collectivité la plus performante pour le tri des emballages et papiers dans le Grand Est. Merci à tous pour votre implication et votre civisme !

Les bons gestes de tri se diffusent et la part des déchets recyclés augmente chaque année. Mais des marges de progression existent : avec l'attention de tous, il est encore possible de détourner une part significative des plastiques, cartons, biodéchets, verres et textiles qui se retrouvent encore dans les ordures ménagères résiduelles. En affinant nos gestes au quotidien, notre territoire peut franchir une nouvelle étape.

Cet automne, chaque foyer a reçu un bac dédié aux emballages et papiers recyclables. Dans la continuité de cette évolution, et afin de conforter les bons résultats déjà obtenus, le rythme des collectes est adapté : la collecte des ordures ménagères résiduelles sera moins fréquente en 2026, tandis que les flux triés bénéficieront d'une organisation renforcée. Il s'agit d'un choix clair : faire du tri la norme, et du bac « résiduel » l'exception.

Cette nouvelle organisation marque une bascule : les déchets qui peuvent être recyclés ou valorisés passent au premier plan, les volumes d'ordures résiduelles diminuent. En parallèle, le succès des repair'cafés et journées de gratuité démontrent l'intérêt croissant pour la réparation et le réemploi. Chacun, à son niveau, dispose ainsi des moyens concrets pour agir, chez soi, en famille, au plus près de son lieu de vie.

Ces efforts contribuent autant à la maîtrise et la diminution des coûts du service qu'à la préservation de la qualité du cadre de vie qui fait la richesse du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux : ses paysages, ses villages, ses espaces naturels. En s'appropriant les consignes présentées dans ce guide du tri, chaque habitant participera à la protection de cet environnement privilégié qui est le nôtre et à la construction d'un territoire plus sobre et plus responsable.

*Merci pour votre engagement personnel
Bonne année 2026*


Jean-Pierre TOUCAS

Président de la Communauté de communes
« Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

Calendrier réalisé par « 3ma group »

Photo de couverture : Adobe Stock.

Réduire ses déchets à la source = une priorité

Moins jeter

C'est **prolonger** la **durée de vie** des produits, **réparer**, **donner** ou **vendre** ce dont on ne se sert plus, **composter** ses déchets organiques, **pailler**, **mulcher** au jardin...

Chaque geste **compte**.
Nous pouvons **tous agir** de manière concrète et systématique.



Mieux acheter

C'est penser aux déchets en fin de vie du produit dès son achat, en privilégiant les produits avec **moins d'emballage** et ceux qui sont **réparables** ou **rechargeables**. C'est **acheter d'occasion**, **emprunter** ou **louer**.



Mieux utiliser

C'est **réduire** la **quantité** de produits utilisés en **respectant** les **doses prescrites** et en privilégiant les contenants, sacs et sachets **réemployables**.

Les **sites de référence** sur
la **prévention des déchets**



Le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) :
<http://www.sm4.fr>



L'ADEME :
<http://www.reduisonsnosdechets.fr>
<http://www.ademe.fr>



<https://quefairedemesobjets.ademe.fr/>



CITEO :
<https://citoyens.citeo.com/encore-et-encore/>

Réduire le **gaspillage alimentaire**

En cuisine, quelques gestes simples peuvent vous aider à réduire le gaspillage et les emballages pour se régaler et faire des économies.

Observez,
sentez,
goûtez !

Anticipez,
économisez,
réutilisez !

Cuisinez,
transformez,
savourer !

Osez,
rapportez,
dégustez !

Calendrier des collectes en porte à porte 2026



**ATTENTION ! RYTHME ET JOURS
DE COLLECTE MODIFIÉS !**

**SECTEUR NORD : EGUISHHEIM, OBERMORSCHWIHR,
VOEGLINSHOFFEN, HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX**

**Calendrier à titre indicatif : les dates sont susceptibles d'être modifiées occasionnellement. En cas d'anomalie de collecte, contactez la Communauté de communes au 03 89 78 51 44*

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
J	1	Jour de l'an	D	1		D	1		M	1	● V ● E/H/O/V	V	1	Fête du Travail	L	1	● E/H/O
V	2	● E/H/V	L	2	● E/H/O	L	2	● E/H/O	J	2	14	S	2		M	2	
S	3	Rattrapage ● O	M	3		M	3		V	3	Vendredi Saint	D	3		M	3	● V ● E/H/O/V
D	4		M	4	● V ● E/H/O/V	M	4	● V ● E/H/O/V	S	4		L	4	● E/H/O	J	4	● O 23
L	5	● E/H/O	J	5	6	J	5	10	D	5		M	5		V	5	● E/H/V
M	6		V	6		V	6		L	6	● E/H/O Pâques	M	6	● V ● E/H/O/V	S	6	
M	7	● V ● E/H/O/V	S	7		S	7		M	7		J	7	● O 19	D	7	
J	8	2	D	8		D	8		M	8	● V ● E/H/O/V	V	8	● E/H/V Victoire 1945	L	8	● E/H/O
V	9		L	9	● E/H/O	L	9	● E/H/O	J	9	● O 15	S	9		M	9	
S	10		M	10		M	10		V	10	● E/H/V	D	10		M	10	● V ● E/H/O/V
D	11		M	11	● V ● E/H/O/V	M	11	● V ● E/H/O/V	S	11		L	11	● E/H/O	J	11	24
L	12	● E/H/O	J	12	● O 7	J	12	● O 11	D	12		M	12		V	12	
M	13		V	13	● E/H/V	V	13	● E/H/V	L	13	● E/H/O	M	13	● V ● E/H/O/V	S	13	
M	14	● V ● E/H/O/V	S	14		S	14		M	14		J	14	Ascension 20	D	14	
J	15	● O 3	D	15		D	15		M	15	● V ● E/H/O/V (r)	V	15		L	15	● E/H/O
V	16	● E/H/V	L	16	● E/H/O	L	16	● E/H/O	J	16	16	S	16		M	16	
S	17		M	17		M	17		V	17		D	17		M	17	● V ● E/H/O/V
D	18		M	18	● V ● E/H/O/V	M	18	● V ● E/H/O/V	S	18		L	18	● E/H/O	J	18	● O 25
L	19	● E/H/O	J	19	8	J	19	12	D	19		M	19		V	19	● E/H/V
M	20		V	20		V	20		L	20	● E/H/O	M	20	● V ● E/H/O/V	S	20	
M	21	● V ● E/H/O/V	S	21		S	21		M	21		J	21	● O 21 SERVICE +	D	21	
J	22	4	D	22		D	22		M	22	● V ● E/H/O/V	V	22	● E/H/V	L	22	● E/H/O
V	23		L	23	● E/H/O	L	23	● E/H/O	J	23	● O 17	S	23		M	23	
S	24		M	24		M	24		V	24	● E/H/V	D	24		M	24	● V ● E/H/O/V
D	25		M	25	● V ● E/H/O/V	M	25	● V ● E/H/O/V	S	25		L	25	● E/H/O Pentecôte	J	25	26
L	26	● E/H/O	J	26	● O 9	J	26	● O 13	D	26		M	26		V	26	
M	27		V	27	● E/H/V	V	27	● E/H/V	L	27	● E/H/O	M	27	● V ● E/H/O/V	S	27	
M	28	● V ● E/H/O/V	S	28		S	28		M	28		J	28	22	D	28	
J	29	● O 5				D	29		M	29	● V ● E/H/O/V	V	29		L	29	● E/H/O
V	30	● E/H/V				L	30	● E/H/O	J	30	18	S	30		M	30	
S	31					M	31					D	31				

Sortir les bacs la veille au soir après 18h

LÉGENDE : ● = Ordures Ménagères Résiduelles, ● = Biodéchets, ● = Recyclables
E = Eguisheim, O = Obermorschwihr, V = Voegtlinshoffen, H = Husseren-les-Châteaux
⌚ = Changement d'horaires déchèterie

SERVICE +

**Enlèvement gratuit en porte à porte des encombrants pour les personnes
à partir de 70 ans et pour les personnes à mobilité réduite**
Contacter la Communauté de communes pour vous inscrire au 03 89 78 51 44



Une question sur le tri ?

<https://citoyens.citeo.com/on-ne-lache-rien/#open-modal-guide-du-tri>

Les consignes de tri

SECTEUR NORD : EGUISHEIM, OBERMORSCHWIHR, VOEGLINSHOFFEN, HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX

EMBALLAGES ET PAPIERS



Tous les emballages plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et sachets, films, barquettes, pots, boîtes, tubes...), **emballages et couvercle en métal** (conserves, canettes, aérosols vides, bouteilles, barquettes, papier alu...), **emballages carton et papiers** (petits cartons, briques alimentaires, journaux, revues...).

BIEN LES VIDER (pas de raviolis dans la boîte). Inutile de les laver, préférer l'essuyage avec un chiffon réutilisable. Et pour limiter les mauvaises odeurs, un peu de marc de café ou du bicarbonate.

BIEN LES SÉPARER (pas de boule de papier dans le pot de yaourt, dans le sachet,...).

APLATIR les bouteilles **HORIZONTALEMENT** (ne pas les écraser).

PLIER les cartons.

❌ Pas de **papiers d'hygiène** (essuies-tout, mouchoirs, cotons, lingettes), de **masques**, d'**objets en plastique**, de petits **emballages en bois**, de **bouchons isolés**, de papiers sortis du **destructeur de documents** = **Ordures Ménagères**

❌ Pas de **matériaux** de calage en **polystyrène**, d'**emballages volumineux** (cartons, bois...), d'**objets métallique**, de pots horticoles **céramiques** = **Déchèterie**

EGUISHEIM
OBERMORSCHWIH
HUSSEREN

Lundi*, chaque semaine

VOEGLINSHOFFEN

Mercredi*, chaque semaine

BIODÉCHETS



Restes alimentaires (viande, poisson, pain), épluchures, fruits, légumes, fleurs fanées, coquilles d'oeufs, os, coquillages, croûtes de fromages, marc de café, cendres froides, sciures propres, sachets de thé, petites quantités de cartons ou d'essuie-tout sans encre.

❌ Pas de **déchets végétaux** : à valoriser dans votre jardin (mulching, paillage, compostage) sinon à déposer en déchèterie.

❌ Pas de **litières végétales**.

EGUISHEIM
OBERMORSCHWIH
HUSSEREN
VOEGLINSHOFFEN

Mercredi*, chaque semaine

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Objets en plastique (rasoirs jetables, brosses à dent, jouets...) déchets d'hygiène (couches, pansements, cotons, mouchoirs, masques...) **toutes litières** (minérales et végétales) et **déjections animales**, adhésifs et papiers peints, chewing-gums...

❌ Pas de **textiles** : à déposer dans les bennes d'apport volontaire.

❌ Pas de **restes alimentaires** : compostage, tri biodéchets.

OBERMORSCHWIH

Jeudi*, chaque semaine **impaire**

EGUISHEIM
HUSSEREN
VOEGLINSHOFFEN

Vendredi*, chaque semaine **impaire**

*Sortir les bacs la **veille au soir après 18h**



Calendrier des collectes en porte à porte 2026

**ATTENTION ! RYTHME ET JOURS
DE COLLECTE MODIFIÉS !**

SECTEUR NORD : EGUISHEIM, OBERMORSCHWIHR,
VOEGLTINSHOFFEN, HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX

**Calendrier à titre indicatif : les dates sont susceptibles d'être modifiées occasionnellement. En cas d'anomalie de collecte, contactez la Communauté de communes au 03 89 78 51 44*

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1 ● V ● E/H/O/V	S 1	M 1	J 1 40	D 1 <i>Toussaint</i>	M 1
J 2 ● O 27	D 2	M 2 ● V ● E/H/O/V	V 2	L 2 ● E/H/O	M 2 ● V ● E/H/O/V
V 3 ● E/H/V	L 3 ● E/H/O	J 3 36	S 3	M 3	J 3 ● O 49
S 4	M 4	V 4	D 4	M 4 ● V ● E/H/O/V	V 4 ● E/H/V
D 5	M 5 ● V ● E/H/O/V	S 5	L 5 ● E/H/O	J 5 ● O 45	S 5
L 6 ● E/H/O	J 6 32	D 6	M 6	V 6 ● E/H/V	D 6
M 7	V 7	L 7 ● E/H/O	M 7 ● V ● E/H/O/V	S 7	L 7 ● E/H/O
M 8 ● V ● E/H/O/V	S 8	M 8	J 8 ● O 41	D 8	M 8
J 9 28	D 9	M 9 ● V ● E/H/O/V	V 9 ● E/H/V	L 9 ● E/H/O	M 9 ● V ● E/H/O/V
V 10	L 10 ● E/H/O	J 10 ● O 37	S 10	M 10	J 10 50
S 11	M 11	V 11 ● E/H/V	D 11	M 11 ● V ● E/H/O/V <i>Armistice 1918</i>	V 11
D 12	M 12 ● V ● E/H/O/V	S 12	L 12 ● E/H/O	J 12 46	S 12
L 13 ● E/H/O	J 13 ● O 33	D 13	M 13	V 13	D 13
M 14 <i>Fête Nationale</i>	V 14 ● E/H/V	L 14 ● E/H/O	M 14 ● V ● E/H/O/V	S 14	L 14 ● E/H/O
M 15 ● V ● E/H/O/V	S 15 <i>Assomption</i>	M 15	J 15 42	D 15	M 15
J 16 ● O 29	D 16	M 16 ● V ● E/H/O/V	V 16	L 16 ● E/H/O	M 16 ● V ● E/H/O/V
V 17 ● E/H/V	L 17 ● E/H/O	J 17 38	S 17	M 17	J 17 ● O 51
S 18	M 18	V 18	D 18	M 18 ● V ● E/H/O/V	V 18 ● E/H/V
D 19	M 19 ● V ● E/H/O/V	S 19	L 19 ● E/H/O	J 19 ● O 47	S 19
L 20 ● E/H/O	J 20 34	D 20	M 20	V 20 ● E/H/V	D 20
M 21	V 21	L 21 ● E/H/O	M 21 ● V ● E/H/O/V	S 21	L 21 ● E/H/O
M 22 ● V ● E/H/O/V	S 22	M 22	J 22 ● O 43	D 22	M 22
J 23 30	D 23	M 23 ● V ● E/H/O/V	V 23 ● E/H/V	L 23 ● E/H/O	M 23 ● V ● E/H/O/V
V 24	L 24 ● E/H/O	J 24 ● O 39	S 24	M 24	J 24 52
S 25	M 25	V 25 ● E/H/V	D 25	M 25 ● V ● E/H/O/V	V 25 <i>Noël</i>
D 26	M 26 ● V ● E/H/O/V	S 26	L 26 ● E/H/O	J 26 48	S 26 <i>Saint-Étienne</i>
L 27 ● E/H/O	J 27 ● O 35	D 27	M 27	V 27	D 27
M 28	V 28 ● E/H/V	L 28 ● E/H/O	M 28 ● V ● E/H/O/V	S 28	L 28 ● E/H/O
M 29 ● V ● E/H/O/V	S 29	M 29	J 29 44	D 29	M 29
J 30 ● O 31	D 30	M 30 ● V ● E/H/O/V	V 30	L 30 ● E/H/O	M 30 ● V ● E/H/O/V
V 31 ● E/H/V	L 31 ● E/H/O		S 31		J 31 ● O 1

Sortir les bacs la veille au soir après 18h

LÉGENDE : ● = Ordures Ménagères Résiduelles, ● = Biodéchets, ● = Recyclables

E = Eguisheim, O = Obermorschwihr, V = Voegtlinshoffen, H = Husseren-les-Châteaux

⌚ = Changement d'horaires déchèterie



Une question sur le tri ?

<https://citoyens.citeo.com/on-ne-lache-rien/#open-modal-guide-du-tri>

Les consignes de tri

SECTEUR NORD : EGUISHHEIM, OBERMORSCHWIHR, VOEGTLINSHOFFEN, HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX

EMBALLAGES ET PAPIERS



Tous les emballages plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et sachets, films, barquettes, pots, boîtes, tubes...), **emballages et couvercle en métal** (conserves, canettes, aérosols vides, bouteilles, barquettes, papier alu...), **emballages carton et papiers** (petits cartons, briques alimentaires, journaux, revues...).

BIEN LES VIDER (pas de raviolis dans la boîte). Inutile de les laver, préférer l'essuyage avec un chiffon réutilisable. Et pour limiter les mauvaises odeurs, un peu de marc de café ou du bicarbonate.

BIEN LES SÉPARER (pas de boule de papier dans le pot de yaourt, dans le sachet,...).

APLATIR les bouteilles **HORIZONTALEMENT** (ne pas les écraser).

PLIER les cartons.

❌ Pas de **papiers d'hygiène** (essuies-tout, mouchoirs, cotons, lingettes), de **masques**, d'**objets en plastique**, de petits **emballages en bois**, de **bouchons isolés**, de papiers sortis du **destructeur de documents** = **Ordures Ménagères**

❌ Pas de **matériaux** de calage en **polystyrène**, d'**emballages volumineux** (cartons, bois...), d'**objets métallique**, de pots horticoles **céramiques** = **Déchèterie**

EGUISHEIM
OBERMORSCHWIH
HUSSEREN

Lundi*, chaque semaine

VOEGTLINSHOFFEN

Mercredi*, chaque semaine

BIODÉCHETS



Restes alimentaires (viande, poisson, pain), épluchures, fruits, légumes, fleurs fanées, coquilles d'oeufs, os, coquillages, croûtes de fromages, marc de café, cendres froides, sciures propres, sachets de thé, petites quantités de cartons ou d'essuie-tout sans encre.

❌ Pas de **déchets végétaux** : à valoriser dans votre jardin (mulching, paillage, compostage) sinon à déposer en déchèterie.

❌ Pas de **litières végétales**.

EGUISHEIM
OBERMORSCHWIH
HUSSEREN
VOEGTLINSHOFFEN

Mercredi*, chaque semaine

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Objets en plastique (rasoirs jetables, brosses à dent, jouets...) déchets d'hygiène (couches, pansements, cotons, mouchoirs, masques...) **toutes litières** (minérales et végétales) et **déjections animales**, adhésifs et papiers peints, chewing-gums...

❌ Pas de **textiles** : à déposer dans les bennes d'apport volontaire.

❌ Pas de **restes alimentaires** : compostage, tri biodéchets.

OBERMORSCHWIH

Jeudi*, chaque semaine **impaire**

EGUISHEIM
HUSSEREN
VOEGTLINSHOFFEN

Vendredi*, chaque semaine **impaire**

*Sortir les bacs la **veille au soir après 18h**

Les contenants des collectes en porte à porte

EMBALLAGES ET PAPIERS



Fin de la collecte en sacs !

Désormais la collecte se fait en bacs, tous les logements ont été dotés par votre collectivité d'un **bac jaune** de 240L.

Les déchets sont à placer **en Vrac** dans ce bac.

Roulez vers un tri plus malin pour un territoire plus propre et plus durable !

Pour les **nouvelles** habitations, venir retirer un bac à l'accueil de la Communauté de communes avec pièce d'identité et justificatif de domicile.

BIODÉCHETS



Des sacs biodéchets (biodégradables de 12L) sont mis à disposition des usagers. Ils sont à récupérer à la Communauté de communes ou en Mairie.

Les sacs de biodéchets peuvent être mis dans un petit récipient de votre choix pour les transporter proprement jusqu'au bac de collecte.

Une fois remplis, les sacs sont à déposer dans le bac dédié (brun ou noir à couvercle brun).

Le bac est fourni au **premier équipement** par la Communauté de communes, à retirer à l'accueil avec pièce d'identité et justificatif de domicile.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Les OMR sont à jeter dans des sacs poubelles adaptés (disponibles dans le commerce).

Une fois en sac, ces déchets sont à déposer dans votre poubelle dédiée habituelle.

Si le logement n'est pas équipé, le **propriétaire** se chargera de fournir un bac normalisé au couvercle de couleur bordeaux ou rouge.

Pour remplacer votre bac (cassé, volé) 2 fournisseurs sont habilités sur le territoire **Suez : 03 89 20 67 11** et **Ecopropreté : 06 95 06 30 23**

Tout dépôt hors contenants sur la voie publique ne sera **pas collecté**

Que deviennent nos déchets ?

EMBALLAGES ET PAPIERS

11 bouteilles d'eau de 1,5 L triées...



... sont nécessaires pour fabriquer 1 gilet polaire



134 canettes aluminium triées...



... sont nécessaires pour fabriquer 1 vélo de course



4 briques de lait de 1 L triées...



... sont nécessaires pour fabriquer 1 rouleau de papier WC



8 boîtes de conserve de 0,94 cl triées...



... sont nécessaires pour fabriquer 1 boule de pétanque



345 flacons plastique triés...



... sont nécessaires pour fabriquer 1 bac poubelle de 120L



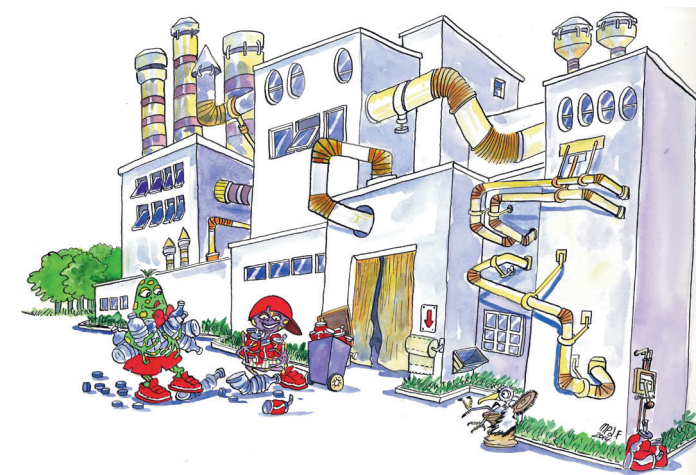
BIODÉCHETS



Les biodéchets collectés sont transportés puis traités au centre de compostage d'Aspach-le-Haut. Vos biodéchets sont ainsi valorisés en compost. Achat de compost possible en sacs ou en vrac sur le site de compostage.

Le «réacteur» permet d'accélérer le compostage en 3 semaines seulement ! Le compost ainsi obtenu est aux Normes Qualités Européenne et permet de remplacer les engrais dans votre jardin ou vos plantations.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Les OMR sont acheminées vers l'usine d'incinération de Colmar qui assure une valorisation d'énergie.

La vapeur produite est injectée dans le réseau de chauffage urbain de la ville. Autant de ressources fossiles préservées !

Les textiles usagés

La réparation :

Liste des réparateurs à proximité sur le site du SM4

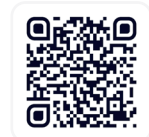
Le réemploi :

En ressourcerie (DÉFI RESSOURCERIE Guebwiller, ESPOIR Colmar, EMMAUS Cernay), marché aux puces ou dons autour de soi.

Pour plus d'informations :



<https://sm4.fr/reduction-dechets/annuaire-du-reemploi.htm>



Le dépôt dans les bennes à vêtements

Carte des bornes :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

- Mettre, dans un sac, tous vos **textiles propres et secs** (même usés, déchirés avec des tâches indélébiles), vos chaussures et la petite maroquinerie.



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).

- Votre geste de tri permet ainsi de traiter localement vos textiles usagés. Ils seront collectés, triés et orientés soit en réemploi tel quel, soit en réutilisation pour fabriquer de nouvelles pièces de textiles, de maroquinerie ou autres objets de déco (surcyclage), soit en recyclage pour chiffons sous forme d'isolant ou de chiffons industriels.

« Vos vêtements ont de l'avenir, réparez-les ou donnez-les. »

Au niveau national, **Refashion** est l'éco-organisme du Textile, du Linge et de la Chaussure (TLC), agréé par les pouvoirs publics. Partenaire de la Communauté de communes, il assure le soutien et le développement de la collecte des TLC.



Le devenir de vos dons sur le site Refashion.

La collecte des verres

Je trie dans les conteneurs à verre habituels :

Bouteilles, flacons de parfum, pots, bocaux vides en verre sans les bouchons ni couvercles. Le verre trié est recyclable à l'infini !



Scannez ici pour plus d'informations sur les **bornes à verre**



Le reste va à la déchèterie :

Les verres et la vaisselle de table, les ampoules à filament cassées ou non, les miroirs, les vitres ne fondent pas aux températures du procédé de recyclage des emballages en verre.

Ils vont dans la benne à déchets ultimes (encombrants).

La vaisselle en faïence, grès, porcelaine, va, elle, dans la benne à gravats.



Une benne de 30 m³ dédiée aux verres recyclables est également à disposition. Pensez-y pour vos volumes importants.

La déchèterie



✓ Les déchets acceptés :

Bouteilles/bidons plastique, capsules aluminium pour café (type Nespresso), cartons, végétaux, plâtre, bois, mobilier préalablement démonté, plastiques rigides, films et plastiques souples, polystyrène, métaux, petits gravats **issus des ménages**, verre, huile moteur, sols/dalles PVC, huisseries, équipements électriques et électroniques ménagers, lampes et néons, peintures et autres produits chimiques, radiographies, piles et batteries, huile végétale, aérosols, déchets textiles, couettes, oreillers.

⚠ **Bien sortir les piles et autres batteries des appareils jetés, et les déposer vers la zone dédiée ou s'adresser au gardien.**

✗ Les déchets refusés :

Ordures ménagères, pneus, déchets dangereux ne provenant pas des ménages, déchets contenant de l'amiante, produits explosifs, radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs non dégazés, déchets à risque infectieux (seringues, pansements), bois de catégorie «C» (avec traitement spécifique, ex : traverses de chemins de fer...), déchets d'abattoirs ou cadavres d'animaux, carcasses de véhicules ou d'engins contenant des fluides, déchets électriques et électroniques de catégorie professionnelle (congélateurs pro, photocopieurs pro...), gravats non ménagers ou de gros chantiers (> 0,5m³).

La Communauté de communes se réserve le droit de refuser les déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par ses prestataires.

🕒 Horaires d'ouverture déchèterie :

Déchèterie située à Pfaffenheim : ouverte aux habitants de la Communauté de communes «Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux».

En hiver : (mi-octobre à mi-avril voir calendrier)

Du lundi au vendredi de 10h à 11h45 et de 14h à 16h45.

Le samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45.

En été : (mi-avril à mi-octobre voir calendrier)

Du lundi au vendredi de 10h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Le samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45.

⚠ **Fermée les jours fériés**
Dans certains cas (intempéries, périodes de fêtes...) les horaires pourraient être modifiés, + d'info sur le site de la Communauté de communes

Point d'apport déchets à Osenbach :

réservé aux habitants d'Osenbach, le mercredi de 13h à 16h et le samedi de 8h30 à 11h30.

Particuliers : accès gratuit jusqu'à environ 1m³/apport et/ou par jour, sauf gravats 0.5m³/apport.

Professionnels : acceptés à hauteur de 0,5m³/apport. Au-delà de cette quantité, tickets payants à 10 €/m³ à se procurer à la Communauté de communes.



Le badge d'accès nominatif pour chaque foyer est à retirer à la Communauté de communes. Merci de vous présenter avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et une caution de 5 € (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou espèce) (*).

En cas de restitution d'un badge en état de fonctionnement, un RIB permettra de récupérer sa caution de 5 euros. Attention pour le remplacement d'un badge perdu, dégradé, percé ou cassé, la caution sera à nouveau due.

(*) Mentions légales : conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978, les usagers de la déchetterie intercommunale sont informés de l'existence d'un fichier nominatif. Le droit d'accès et de rectification des informations personnelles peut s'exercer auprès de la Communauté de communes.



POUR INFO :

- Les fournisseurs de matériel agricole proposent des filières de récupération de leurs produits en fin de vie.
- Entreprise de récupération pour déchets non ménagers comme l'amiante : **ALSADIS, Cernay - 03 89 75 42 36**
- Déchèterie professionnelle : **SUEZ, Colmar - 03 89 21 02 46**

Sinon annuaire des entreprises de récupération des déchets :



https://fr.kompass.com/a/collecte-et-recyclage-des-dechets-autres/72530/d/haut-rhin/fr_42_68/

- Possibilité de mise à disposition sur devis de bennes pour les particuliers (évacuation de gravats, déchets végétaux, encombrants...), s'adresser à **Suez : 03 89 20 67 10** ou **Schroll : 03 89 41 52 40**

- Pour les pneumatiques, la législation en vigueur oblige les vendeurs de pneus à reprendre 8 pneus par an et par détenteur de véhicule (cf carte grise).

réf : article R541-160 du Code de l'environnement

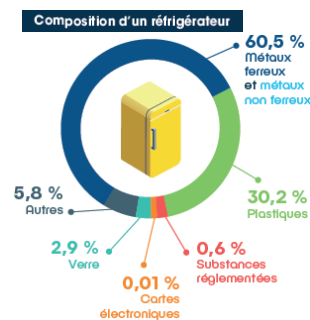
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux ou dangereux des Ménages) Huiles végétales, piles, batteries, peintures, solvants, déchets chimiques, radiographies, aérosols.

Local n° **18**

D3E Déchets d'Équipement Électrique et Électronique : écrans, petits appareils en mélange (électroménager, informatique, outillages...), gros électroménagers hors-froid et froid.

Pour info : 77,6 % des DEEE ménagers ont été recyclés/réutilisés et 90,5 % valorisés

Local n° **16**



Consignes

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous prions de :

- préparer le tri de vos déchets à l'avance pour faciliter le déchargement de votre véhicule, selon l'ordre des bennes,
- **libérer, dès que possible, la place pour faciliter la circulation à tous,**
- respecter les consignes de sécurité et les recommandations du gardien,
- ne pas circuler en sens opposé (bouclage à cet effet) et ne pas emprunter les voies réservées aux poids lourds,
- ne pas stationner devant le portail lorsque vous attendez votre tour pour rentrer dans la déchetterie. Restez sur la route d'accès, attendez que l'agent vous permette de rentrer.



Merci de ne pas pénétrer sur le site avec des véhicules trop volumineux (gros tracteurs, remorques > 1,5 m de longueur de plancher, véhicules > 3,5t...).

Vendredi après-midi et samedi, accès réservé aux PARTICULIERS.

Les professionnels **DOIVENT** utiliser la déchetterie aux autres créneaux.

La plateforme est limitée à 8 personnes. Au-delà, le portail sera fermé. Merci de patienter.

La déchetterie ferme son portail d'accès **15 minutes avant les heures de fermeture** du site, le temps de permettre aux derniers usagers de quitter les lieux en toute sécurité et au personnel de nettoyer les installations pour votre confort.



Plastiques rigides, Calages/Emballages en polystyrène, Films plastiques regroupés en sacs

Benne n° **1**

Plâtre

Benne n° **2**

Mobilier (à démonter avant de le déposer)
Couettes et oreillers

Benne n° **4**



Communauté de communes

9, aux Remparts - 68250 ROUFFACH - 03 89 78 51 44 - accueil@cc-paysderouffach.fr
<http://www.cc-paysderouffach-vignobles-chateaux.fr/>

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h - Jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h - Vendredi : 9h - 12h

